

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

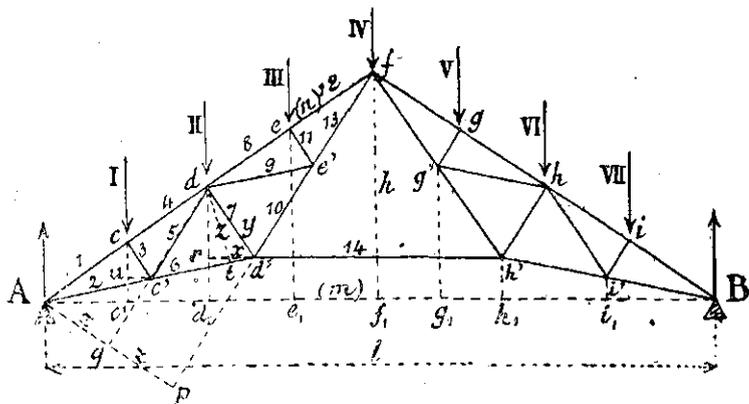
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Dans l'article précédent, nous avons déterminé l'intensité des forces intérieures qui s'exercent dans les éléments, 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la ferme Polonceau considérée. La détermination de l'effort qui se développe dans le tirant 9 est un peu plus compliquée. En effet, si l'on mène une section verticale coupant les éléments 9 et 6, c'est-à-dire l'élément envisagé et le dernier dont on a pu déterminer l'effort correspondant, cette section rencontre, en outre, les éléments 7 et 8, de sorte que, parmi les quatre éléments sectionnés, trois d'entre eux, soit les éléments 7, 8, 9, se coupent au même point d et le problème se trouve indéterminé.

Mais nous pouvons lever cette indétermination en coupant les divers éléments de la ferme, non plus par une section rectiligne



mais par une section en arc intéressant, avec l'élément 9, les quatre éléments qui concourent au sommet f , c'est-à-dire les éléments 8 et 10, d'une part, et ceux qui devraient porter les numéros 15 et 16 sur la demi-ferme de droite.

Si donc nous prenons les moments par rapport au centre f , ceux des éléments 8, 10, 15 et 16 qui, par leur prolongement ou directement passent au point f , seront nuls et il ne restera plus à considérer que ceux de la charge III et de la force intérieure afférente à l'élément 9 dont les directions ne passent pas par le sommet f . Par conséquent, l'équation des moments des forces qui se font équilibre dans la partie de la poutre sectionnée, comme il vient d'être dit, se réduira à :

$$- III \times m + (9) \times Z = 0$$

en désignant par Z la longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet f sur l'élément 9 prolongé; valeur évidemment égale à la normale Z abaissée du nœud d sur le côté Ad' de la ferme.

On tire de cette relation :

$$(9) = \frac{III \times m}{Z} = \frac{2.098 \times 2,25}{1,709} = 2.762$$

On trouve donc, comme cela devait être, la même valeur que pour l'élément symétrique 5

Nous pouvons maintenant déterminer la force (7) en coupant les éléments 8, 9, 7, 6 par une section verticale et en prenant les moments par rapport à l'axe du point d'appui A; nous aurons :

$$I \times m + II \times 2m + (9) \times Z - (7) \times 2n = 0$$

D'où la valeur cherchée :

$$(7) = \frac{I \times 3m + (9)Z}{2n} = \frac{2.098 \times 3 \times 2,25 + (9) \times 1,709}{5,408}$$

en remarquant que I et II sont des charges égales; remplaçant maintenant (9) par la valeur trouvée ci-dessus, il vient :

$$(7) = \frac{2.098 \times 6,75 + 2.762 \times 1,709}{5,408} = - 2.619$$

avec le signe - indiquant que l'effort est une compression.

Pour la force (8) nous prendrons les moments des efforts correspondant à la même section considérée, par rapport au nœud d' . Les forces extérieures agissant à gauche de cette section sont A, I et II; les éléments 6 et 7 passant par d' ont des moments nuls; il ne reste plus que les forces intérieures (8) et (9) dont nous connaissons la seconde; on écrira donc :

$$A \times (2m + x) - I(m + x) - II \times x + (9) \times Z - (8) \times y = 0$$

On tire de cette relation, en tenant compte de la remarque précédente :

$$(8) = \frac{A \times (2m + x) - I(m + x) + (9)Z}{y}$$

Et en remplaçant les lettres par leurs valeurs :

$$(8) = \frac{7.343 \times 5,50 - 2.098 \times 4,25 + 2.762 \times 1,709}{1,803}$$

En effectuant les calculs, on trouve :

$$(8) = \frac{40.386,5 + 4.720,3 - 8.916,5}{1,803} = 20.072$$

La détermination de la force (10) se fera en menant la section comprise entre les deux fiches 7 et 11 et qui coupe les quatre éléments 8, 9, 10, 14. En prenant les moments par rapport au point A, nous aurons :

$$I \times (m + 2m) + (9) \times Z + (14) \times \frac{h}{4} - (10) \times 2Z = 0$$

Ou en remplaçant, en partie, les lettres par leur valeur numérique :

$$I \times 6,75 + (9) \times 1,709 + (14) \times 1,50 - (10) \times 3,418 = 0$$

Ce que l'on peut écrire :

$$(10) \times 3,418 - (14) \times 1,50 = 2.098 \times 6,75 + 2.762 \times 1,709$$

D'où l'on tire :

$$(10) = \frac{18.881,8 + (14) \times 1,5}{3,418}$$

Mais nous ne connaissons pas encore la valeur de la force intérieure (14), il faut donc la déterminer tout d'abord. Il suffit de considérer la section verticale coupant les trois éléments 12, 13 et 14 et de rapporter les moments au sommet f ; on a alors :

$$A \times 4m - I \times 6m - 14 \times \frac{3}{4}h = 0$$

d'où :

$$(14) = \frac{A \times 4m - I \times 6m}{4,5} = \frac{7.343 \times 9 - 2.098 \times 13,50}{4,5} = 8.392$$

Portons maintenant cette valeur dans l'équation (10), il viendra :

$$(10) = \frac{18.881,8 + 8.392 \times 1,5}{3,418} = 9,207$$

Pour déterminer la force (11), nous envisageons une section analogue à la section curviligne utilisée plus haut et qui détache

Les quatre pièces articulées en f , en coupant en même temps l'élément (11) considéré. En prenant les moments par rapport à l'axe passant en f , on obtient la relation :

$$- III \times m + (11) \times n = 0$$

Les signes différents des deux moments proviennent de ce que, ces deux moments devant se faire équilibre et le moment de la charge III étant négatif, il faut nécessairement que le moment de la force intérieure (11) soit de signe contraire, c'est-à-dire positif. On aura donc :

$$(11) = \frac{III \times m}{n} = \frac{2.098 \times 2,25}{2,704} = -1,746$$

On voit que l'effort subi par la fiche (11) est le même que celui qui se produit sur la fiche (3), ce qui paraît logique d'après la symétrie parfaite des efforts s'exerçant sur toute la longueur de l'articulation.

Il ne reste plus qu'à déterminer les efforts développés dans les éléments 12 et 13 qui forment le sommet de la demi-ferme de gauche. A cet effet, nous mènerons la section verticale qui coupe ces deux éléments et par suite le tirant 14 également.

Pour la force (12) nous choisirons pour centre des moments le nœud où se rencontrent les deux autres éléments 13 et 14, afin d'éliminer ces derniers de l'équation des moments, c'est donc le nœud d' que nous choisissons. Les forces extérieures agissant à gauche de la section considérée sont : A, I, II et III ; nous écrivons donc :

$$A \times (2m + x) - I \times (m + x) - II \times x + III \times (m - x) - (12)y = 0$$

Et, remarquant que les trois charges sont égales à I, il viendra :

$$A \times (2m + x) - I \times 3x - (12)y = 0$$

d'où :

$$(12) = \frac{A \times (2m + x) - I \times 3x}{y}$$

et remplaçant les lettres par leurs valeurs :

$$(12) = \frac{7.343 \times 5,50 - 2.098 \times 3}{1,803} = -1.952 \text{ kg.}$$

Pour déterminer la force (13) nous prendrons les moments par rapport au nœud A et nous aurons :

$$I \times (m + 2m + 3m) + (14) \times \frac{h}{4} - (13) \times 2Z = 0$$

Et en y simplifiant :

$$I \times 6m + (14) \times \frac{h}{4} - (13) \times 2Z = 0$$

D'où l'on tire :

$$(13) = \frac{I \times 6m + (14) \times 1,5}{2Z}$$

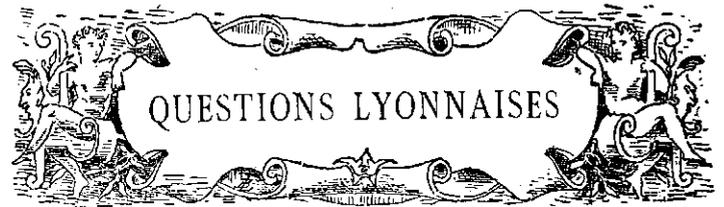
Et en substituant les chiffres :

$$(13) = \frac{2.098 \times 13,50 + 8.392 \times 1,5}{3,418} = 11.969 \text{ kg.}$$

La nature des efforts intérieurs pour chaque élément est déterminée par le signe qui précède chaque résultat ; le signe moins correspondant à l'effort de compression et le signe positif à l'effort de traction. On voit ainsi que tous les éléments de la membrure supérieure, ainsi que les contre-fiches sont comprimés et tous les autres éléments sont soumis à la traction.

Il est évident que les éléments symétriques de la demi-ferme de droite supportent respectivement des efforts égaux aux éléments correspondants de celle de gauche et les deux demi-fermes seront de construction identique.

DYNAMIS.



LA POPULATION DE LYON

Les opérations du dénombrement de la population lyonnaise ne sont pas encore terminées, mais les évaluations approximatives des recenseurs laissent dès maintenant prévoir, paraît-il, un total de plus de 520.000 habitants.

Si ce chiffre global était vérifié par les résultats officiels, nous ne pourrions que nous en réjouir, car un tel accroissement serait une preuve irréfutable de la prospérité de notre ville.

Toutefois, en admettant que la vérification ultérieure confirme ces prévisions d'augmentation, on peut se demander si une erreur n'a pas été commise au cours du recensement, ou bien si les états du précédent dénombrement, qui indiquaient 472.114 âmes, n'ont pas été entachés d'inexactitude ; il se pourrait, d'ailleurs, que l'on n'ait pas compté de la même façon aux deux époques en cause.

Nous ne pouvons croire, en effet, en nous souvenant de la stagnation relative des affaires pendant ces dernières années, ainsi qu'en constate l'exode toujours de plus en plus grand vers la banlieue, les constructions neuves ayant été, d'autre part, assez ralenties, que notre cité ait pu acquérir, en cinq ans, un tel supplément de contribuables.

Du reste, avec des naissances constamment inférieures aux décès pendant le cycle considéré, Lyon n'aurait pu réaliser cet excédent que par un afflux extraordinaire d'étrangers et de provinciaux. Or, nous ne voyons pas comment ces 48.000 à 50.000 personnes complémentaires, venues en cette période, auraient pu trouver à travailler dans les usines existantes, et à se loger *intra muros*, puisque le nombre de manufactures n'a guère prospéré et que la proportion d'habitations disponibles est sensiblement restée la même depuis l'année 1906.

Nous sommes donc, jusqu'à preuve du contraire, assez porté à l'incrédulité, d'autant plus que le reste de l'agglomération, c'est-à-dire les communes voisines, ayant aussi progressé, il faudrait admettre qu'une émigration considérable, supérieure même proportionnellement à celles que l'on constate dans les pays neufs d'Amérique, serait venue s'établir à Lyon et les environs, attirée par je ne sais quelle renaissance de l'activité industrielle et commerciale de la région.

En tout cas, les services municipaux ont les éléments voulus pour déterminer ce qu'il en est exactement de ces contradictions apparentes, et ils pourront évaluer en connaissance de cause l'importance réelle et les motifs des fluctuations de la population, en contrôlant exactement, d'après leurs documents précis tenus à jour, les effectifs relevés par les recenseurs pour chaque catégorie d'habitants.

On aura ainsi d'utiles renseignements, permettant d'analyser consciencieusement les constatations définitives, et l'on pourra, sans doute, en tirer des conclusions des plus intéressantes, ne serait-ce qu'au point de vue des programmes concernant le développement économique de notre cité et les transformations à opérer en vue de son amélioration constante.

Il conviendrait, de toute manière, de nous rendre compte comment est composé ce surplus de population ; s'agit-il, principalement, de nationaux voisins, par exemple d'Italiens ayant traversé les Alpes sans esprit de retour, ou bien seulement de travailleurs venant gagner, à titre provisoire, leur pain en France. Ou bien encore, l'arrivée de nouveaux venus proviendrait-elle exclusivement de l'extension du fléau de la dépopulation des campagnes, ce qui serait regrettable ?

En un mot, il serait bon de faire une étude démographique complète concluante, sinon le recensement perdrait beaucoup de son intérêt.

SINED.

LES ABORDS DE LA GARE DES BROTTEAUX

A l'installation grandiose de la nouvelle gare des Brotteaux devait répondre une poussée de constructions. Intensive, gigantesque et spontanée, cette poussée aurait dû être, vu l'importance de la ville, vu aussi le trafic considérable de la gare ; elle est au contraire lente, inférieure comme art, négligée quant à la qualité et à l'emploi des matériaux, en un mot tout à fait mesquine. Pour les étrangers qui débarquent, l'impression actuelle est fâcheuse, plutôt mauvaise. « Maisons de cendre ! » disent-ils. Cri d'effroi, de stupeur, de surprise désagréable suscitée par la couleur grise du mâchefer, répandue presque uniformément sur la vaste étendue à couvrir.

L'architecture est pour une cité le thermomètre de sa vie sociale, elle enregistre les pulsations saines et morbides avec une précision infaillible, réfléchit comme un miroir les mœurs et besoins de la vie publique et privée, enfin, étalon de la richesse ou de la misère d'une époque, elle fournit à l'Histoire ses meilleurs documents.

On parle beaucoup de la crise de l'apprentissage, ne serait-ce pas pour détourner l'attention de la crise de la construction, qui se manifeste réellement ? Laissons de côté la floraison chétive de quelques groupes scolaires, certains travaux d'utilité publique, menés du reste avec une lenteur désespérante, tels que water-closets souterrains, le fameux mur... du jardin des Chartreux, le pont de la Feuillée, etc... Il serait ridicule de croire que la construction d'une école, d'un hôpital, la mise à l'alignement d'une rue, la construction d'un égout, soient des opérations extraordinaires dans la vie d'une ville ; ce sont des actes parfaitement normaux, c'est simplement de l'entretien. Or, supprimer l'entretien serait arrêter le mouvement d'un organisme, et l'immobilité provoque la mort. Il ne saurait donc être question de laisser Lyon sans travaux. Alors, considérons les chantiers privés actuellement ouverts. Combien leur nombre est minime ! Constatation pénible à faire : pas d'élan, parce que le capital ne s'offre pas au travail. Cependant, il y aurait beaucoup de choses à réaliser, si on voulait profiter de l'occasion. A voir l'empressement des locataires à s'emparer des logements modernes mis à leur disposition, il ne devrait pas y avoir chez les capitalistes ombre d'hésitation.

En effet, avec les années, le pôle des affaires s'est déplacé. Autrefois, l'activité de la ville évoluait sur la rive droite de la Saône, naguère la presque prospérait, aujourd'hui le mouvement se porte de l'autre côté du Rhône.

Que reste-t-il des vieux quartiers Saint-Paul et Saint-Jean ? Presque rien, à vrai dire. De rares tourelles terminent au-dessus des toits l'escalier circulaire à noyau plein — ce qui est la caractéristique des constructions des xv^e et xvi^e siècles — ; le plus souvent, les maisons ont été surélevées au détriment de la clarté des rues. Par suite de l'accroissement de la population, dans des limites trop restreintes, la hauteur fut augmentée ; dès lors, les toitures perdirent leur aspect pittoresque pour devenir disgracieuses et banales ; cela se pratiqua avec le dédain inconscient de la salubrité et de la commodité. De sorte que l'hygiène força l'émigration dans la partie située entre les deux fleuves. Maintenant, l'exode se poursuit avec frénésie sur la rive gauche du Rhône, à travers la vaste plaine débarrassée de ses lînes. Les voies ferrées y établissent les communications commerciales et industrielles avec les provinces voisines, et y ont fait passer les trains de voyageurs. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les Brotteaux sont appelés à une prospérité extraordinaire à brève échéance. La richesse, apportée an-

ciennement par les voies fluviales dans les vieux quartiers de la rive droite de la Saône, s'est déjà répandue dans le quartier situé au delà de la gare de Perrache ; elle se développera de plus en plus dans les terrains jusqu'alors peu productifs de la rive gauche du Rhône, grâce au chemin de fer.

L'expression encore citée de nos jours dans Lyon, « riche comme Gadagne », évoque les luxueuses demeures des rues du Bœuf, de Gadagne, etc., à l'époque ancienne où le négoce se faisait sur la Saône ; en attendant que d'autres Gadagnes s'installent dans les quartiers à créer autour de la nouvelle gare, il y a place pour l'érection immédiate de maisons salubres et confortables, agréables à habiter et à rencontrer sur son passage, ornées de sculptures et de ferronneries, embellies par des bow-windows et saillies sur de larges rues, où le soleil puisse pénétrer librement.

Que les pierres diversement colorées constituent de riants façades, que l'emploi judicieux des nouveaux matériaux produise une attrayante variété, que soit prosaïque l'affreux badigeonnage à la chaux ; ainsi seront retenus les étrangers, de nombreuses visites provoquées, car c'est en cela que réside le charme des cités modernes.

A. TUOTIOP.

A PROPOS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA RUE BOILEAU

A l'angle du cours Lafayette et de la rue Boileau, la Ville fait construire un groupe scolaire : si celui qui doit s'élever place des Jacobins se trouve enserré dans un îlot compact d'immeubles, il n'en est pas de même ici, où un sinistre a fait place nette il y a quelques années. L'occasion semblerait donc favorable pour la Municipalité d'isoler complètement le groupe scolaire, au grand profit de l'hygiène et — la chose ne nous semble pas à dédaigner — de l'esthétique du quartier. Un espace s'étend entre la partie postérieure du groupe et la rue Garibaldi. Serait-il donc bien onéreux, et cette dépense se justifierait pleinement, de créer en cet endroit une vaste place complantée d'arbres, où pourrait s'ébattre toute la population enfantine du quartier. Fin mars dernier, en suite de vente judiciaire, un immeuble en bordure du cours Lafayette, faisant suite au groupe scolaire, a été adjugé 525 francs. Notre Municipalité n'aurait-elle pas sagement agi en s'assurant, à aussi bon compte, la propriété de ce terrain ? Alors que partout l'idée des espaces libres rencontre des partisans de plus en plus nombreux, il semble qu'à Lyon ce soit une conjuration contre eux depuis qu'une de nos places a été sacrifiée pour y construire l'Hôtel de la Mutualité. Pendant qu'il en est temps encore, nous signalons à l'attention de l'Administration le parti qu'une fois, exceptionnellement, elle peut tirer d'une situation favorable, sans toutefois nous faire d'illusion sur le sort réservé à une conception qui n'a pas l'infailibilité des projets officiels, dont un si grand nombre ne tarde pas à laisser des regrets et des mécomptes irréparables.

CARNUTENSIS.

BIBLIOGRAPHIE

La Loi des Retraites ouvrières et paysannes, *Commentaire suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels*, par André POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. — 1 vol. in-12, de 112 p., A. Rey et Cie, éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon. Prix : 1 fr. 25 franco, par poste, 1 fr. 35.

La Loi des Retraites mise à la portée de tous, tel est le but poursuivi par l'auteur de cette brochure, M. André Poitrasson, avocat à la Cour d'appel de Lyon, s'est efforcé, en effet, d'élucider, en peu de mots, et de façon précise, les nom-

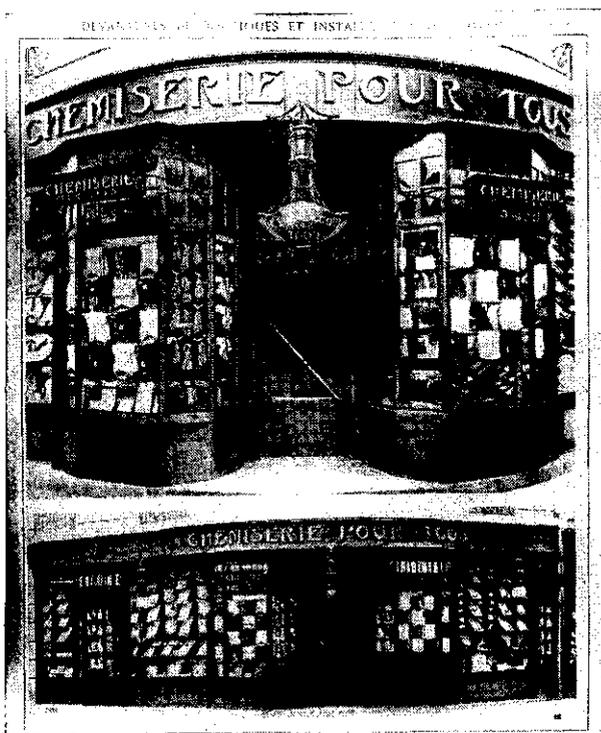
breuses et délicates questions qui se posent à la veille de l'application de la loi.

Tous ceux que touche la loi : Industriels, Commerçants et Agriculteurs, Employés et Ouvriers ; tous ceux qui, de près ou de loin, doivent contribuer à son application, et particulièrement les Maires et les Membres des Commissions municipales chargées d'établir les listes ; tous ont intérêt à lire ce Commentaire, clair et précis, qui leur permettra de se rendre compte facilement du mécanisme et du fonctionnement de la loi.

Le Commentaire est suivi du texte complet de la loi, des décrets d'administration publique et des arrêtés ministériels.

Devantures de Boutiques et Installations de Magasins¹

L'art de chaque époque reflète exactement les préoccupations du temps où il se manifesta : le Moyen Age construisit les cathédrales et les orna de la floraison de ses rêves et des symboles de sa foi profonde ; la Renaissance dota notre pays des châteaux aux toits d'ardoise et aux galeries ajourées où il faisait bon vivre et respirer le frais ; le XVII^e siècle fut plein de la gloire du grand Roi et tout le souci des constructeurs, qui venaient de semer à l'excès les croissants de Diane de Poitiers sur les menuiseries et les pierres des châteaux de la Loire, fut de célébrer magnifiquement le « seul Soleil de la Terre »... De notre temps, l'art s'est popularisé ; il est au service du commerçant et de l'industriel. Il fait bien des abbayes mais c'est pour la « Bénédicte de Fécamp » ; il



Chemiserie - Rue de Paix, à Paris - Devanture en fer et bronze doré - L'œuvre de l'artiste - L'œuvre de l'architecte - L'œuvre de l'industriel - L'œuvre de l'ouvrier - L'œuvre de l'artiste - L'œuvre de l'architecte - L'œuvre de l'industriel - L'œuvre de l'ouvrier

compose des monogrammes exquis, mais c'est à la gloire d'un parfumeur, et l'art décoratif fixe dans des fleurons délicats la marque d'un cycle fameux désormais, ou d'une char-rue Brabant qui rénovera notre agriculture

¹ Ducher fils, éditeur, 74, rue de Seine à Paris, A Lyon, Carrel, représentant, 4, quai de Bondy. 1 vol. en carton, prix : 48 francs.

Cette réclame par l'art et par l'application décorative s'est haussée, dans ces dernières années, jusqu'à devenir une des branches les plus vraiment florissantes de l'art lui-même.



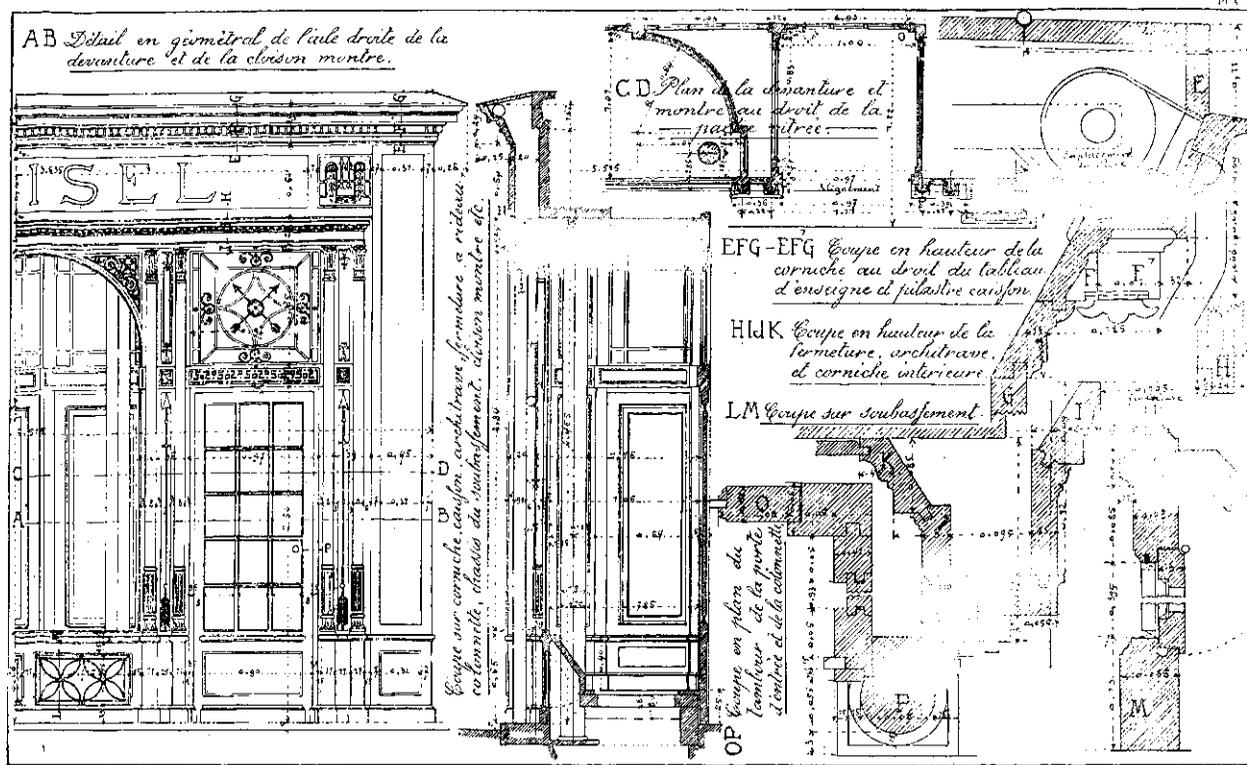
Devantures de Boutiques et Installations de Magasins - Rue de la Paix, à Paris - Devanture en fer et bronze doré - L'œuvre de l'artiste - L'œuvre de l'architecte - L'œuvre de l'industriel - L'œuvre de l'ouvrier

L'architecte lui a donné tous les soins et lui a apporté toute sa science et tout son talent. Il a composé, pour les maîtres du jour, ces palais de marbre, de cristal et de bois précieux qui sont nos grands magasins des couturiers, des bijoutiers, des marchands de chaussures ou de bibelots à la mode. Aussi, le recueil que M. Ducher fils vient d'éditer est-il venu vraiment à son heure, et son succès ne peut-il être que durable.

Les *Devantures de Boutiques et Installations de Magasins* comprennent 90 planches en phototypie imprimées en deux tons, sépia et noir, et en gris fonte d'un ton très gai pour les lithographies représentant en planches doubles, dans un format de 49 x 31 centimètres, les détails de construction des installations étudiées. Les épreuves typographiques de format très réduit, que nous reproduisons ici, ne donnent qu'une idée lointaine de la perfection de ce ravissant album.

La belle planche reproduisant la devanture de boutique des *Perles Técla* n'a, ici, que 14 centimètres sur 10 centimètres ; dans l'album, elle mesure plus de 20 centimètres par 28 centimètres. Cette installation, qui est l'œuvre de notre confrère Ch. Adda, se trouve rue de la Paix. C'est une très jolie chose, c'est un très beau magasin, puisqu'il a 7 mètres de longueur par 4 m. 90 de hauteur. La devanture est en marbre de Carrare demi-statuaire avec des portes en fer et bronze, et des ornements en bronze doré. Déjà M. Adda a fait école et, dans notre ville même, nous avons pu voir depuis quelque temps une bijouterie se vêtir, à l'exemple de « Técla », de marbre et de bronzes Louis XVI. Comme à Lyon on redoute les couleurs claires, le marbre blanc est devenu du vert des Alpes, et la boutique est quand même plus timide et plus modeste. M. Adda a construit la devanture des établissements Técla avec une armature complètement métallique ; toutes les moulures, tous les « petits bois » sont en cuivre mouluré selon des profils dessinés spécialement.

DEVANTURES DE BOUTIQUES ET INSTALLATIONS DE MAGASINS



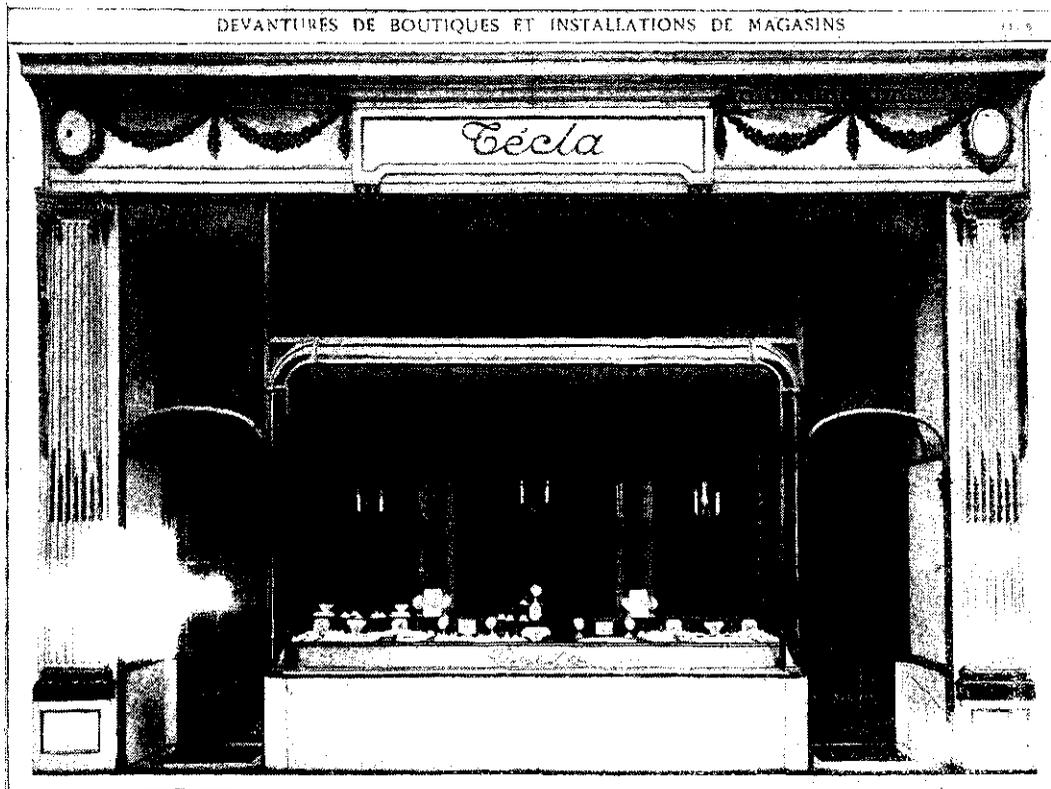
LOISEL, coiffeur, Boulevard de la Madeleine, à Paris
Ch. BREFFENDILLE, Architecte

Dans une annexe de l'ouvrage, on trouvera la riche installation des grands joailliers et bijoutiers américains, Tiffany & C^o, place de l'Opéra, par M. Knight, architecte, qui s'est trouvé en face d'un problème difficile à résoudre. Les baies sont en plein cintre, les piles de maçonnerie sont très étroites et très peu profondes. Il fallait disposer dans chaque baie deux stores : l'un intérieur, l'autre extérieur; et les fermetures métalliques devaient forcément fonctionner de bas en haut, manœuvrées, soit électriquement, soit à la main à une très grande vitesse et sans aucun bruit. M. Ch. Knight s'est adressé à MM. Jaquemet et Mesuet pour cette installation. Elle a été parfaitement réussie.

Nos lecteurs de *la Construction Lyonnaise* y trouveront, en réduction typographique, les détails de construction d'une boutique de coiffeur du boulevard de la Madeleine, Loisel, dont l'architecte est M. Breffendille. La porte du magasin est du côté droit; la partie gauche comprend une vaste vitrine qui clôt une glace unique encadrée de colonnettes en bois patiné avec chapiteaux en bois doré, chapiteaux très minces, très hauts, très fins qui donnent, au moins en reproduction, un peu trop peut-être, l'impression d'être en fonte. Entre les doubles colonnettes, sont de hautes lances, dont le symbole me reste inexpliqué. L'imposte en fer forgé contient encore deux flèches en sautoir. La disposition du store, dont le

rouleau est ménagé dans le vide de la corniche, est très remarquable (planches 42-43-44).

L'autre réduction donnée ici, « Chemiserie pour tous », rue de Passy, 37, est une composition de M. Tony Selmersheim. La planche 5 contient un ensemble de la chemiserie, vue de l'extérieur, et une vue de l'entrée. La devanture est en chêne verni; les lettres de l'enseigne en bois doré. Devant les vitrines formant pans coupés, sont des enseignes lumineuses, et la fermeture est à grille articulée. Cette planche est peut-être moins séduisante que les autres; mais le parti que



l'architecte a su tirer du programme est, néanmoins de toute excellence. Nous donnons encore une réduction de la planche 34 et de son complément, la planche 35, le magasin « Chaussures Saxone et Sorosis », boulevard de la Madeleine, 5, de M. Adda, architecte, et de M. Oranger, menuisier. Elle est en marbre de Carrare demi-statuaire, porte bois et bronze, ornements et lettres de l'enseigne en bronze doré. La porte a une fermeture en fer forgé. Dimensions : hauteur, 3 m. 80; largeur, 5 m. 40. C'est un ensemble d'une grande richesse et d'un goût Louis XVI très heureux et très élégant, une des meilleures compositions de l'album.

Nous aurions voulu montrer de nombreux exemples encore des planches de ce bel ouvrage. Nous citerons seulement : en Louis XVI, la parfumerie Lyttée, par M. Auburtin, architecte, en chêne peint gris vert et or; — la Chemiserie du boulevard des Italiens *Aux 100.000 Chemises*, avec une fermeture en grilles fer et bronze du meilleur goût (Adda, architecte); — *A la Vielle Bretagne*, rue Lafayette (Massa, architecte), devanture chêne, peinture gris Trianon, cartouches en bois, remplissages en staff; — la Teinturerie Letourneur, boulevard de Courcelles (Marrast, architecte), marbre vert de mer, soubassements en comblanchien poli, chapiteaux en bronze ciselé et doré, imposte en cuivre repoussé, soupiraux en feronnerie; — les Chaussures Walk-Over, boulevard des Capucines (Roger Bouvard, architecte), devanture en marbre Skyros, encadrement des baies de l'entresol en bronze, lettres de l'enseigne en bronze patiné. Dimensions : hauteur, 6 mètres; largeur, 7 m. 50. L'entrée de ce magasin est donnée à part, planche 16...

Nous croyons que le Louis XVI plaît surtout en ce moment à la clientèle lyonnaise et nous citerons avec plaisir les planches qui lui sont consacrées. Mais l'ouvrage de M. Ducher fils contient de fort beaux spécimens d'art nouveau qui n'ont plus rien de l'incontinence des premiers modèles connus de ce style (voyez notamment la planche réservée à Poulenc frères, rue du Quatre-Septembre; G. Goy, architecte). On y trouvera aussi de fort beaux modèles de l'art Empire (« Bijouterie Vauboureix », rue de la Paix, G. Morice, architecte) et de nombreux exemples de l'art composite classique.

Comme ces quelques notes peuvent le faire pressentir, cet album est un compendium précieux de documents qu'un architecte aime à posséder et à consulter selon ses besoins et les occasions. Il est agréable même de le feuilleter pour le simple plaisir d'y trouver des motifs, des idées, et pour meubler aussi sa mémoire de formes élégantes et pratiques.

F. FRANÇON.

SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHONE

Le *Syndicat des Architectes du Rhône*, dans son Assemblée générale du 28 mars dernier, a procédé à la nomination de cinq membres du Conseil d'administration, en remplacement des cinq sortants non rééligibles.

Le Conseil d'administration se trouve ainsi constitué pour l'exercice 1911-1912 : MM. PÉRONNOT, FOURNIER, PETIT, DUCLOS, CLAUDIUS JACQUET, RIGARD, THOUBILLON, JULES CUMIN, LAMBERT, BERGER, MARTINON, DESJARDINS, LACROIX, PICARD, PASCAL BAILLY.

Dans sa réunion du 3 avril, le Conseil d'administration a ainsi composé son Bureau :

Président : M. THOUBILLON ;

Vice-Présidents : MM. P. MARTINON et L. LAMBERT ;

Trésorier : M. A. PÉRONNOT ;

Secrétaire général : M. H. LACROIX ;

Secrétaire adjoint : M. L. RIGARD ;

Archiviste : M. C. DUCLOS.

C'est le samedi 22 avril qu'aura lieu le banquet du Syndicat des Architectes du Rhône, dans les salons du Café de la Paix ; les adhérents à ce groupement y trouvent une occasion, qu'ils saisissent avec empressement, de se rencontrer en une cordiale intimité, où s'échangent en libres et amicales conversations les souvenirs et les idées de collègues unis dans un même sentiment corporatif.

PÉROUGES

(SUITE)

L'ORIGINE DE PÉROUGES

Pérouges est très ancien, son origine se perd dans la nuit des temps.

Nous sommes obligé, croyons-nous, pour faire œuvre utile, intéressante et pourtant sérieuse d'avoir recours à la légende et à la tradition, qui, certes laissent à désirer comme certitude, mais sur lesquelles cependant on peut fonder certains degrés de probabilité.

Nous ne ferons pas comme certains étymologistes, qui font dériver Pérouges autrefois Péroge¹ de deux radicaux empruntés à la langue des Celtes : *Per*, qui veut dire élévation, et *Rog*, ruisseau, torrent, ou *Rubia* mot latin dans lequel l'élément *Rub* ou *Roib* qui dérive du sanscrit *Ri*, couler, qui se répand avec abondance signifie que c'est là où le sang a coulé avec le plus d'abondance, un jour de grande bataille.

Une autre opinion ferait dériver Pérouges de *petruvia*, voie empierrée, soit qu'on suppose le passage d'une voie romaine sur son territoire, soit à cause des rues et des chemins pavés autrefois de gros cailloux.

Nous donnons ces étymologies pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour des hypothèses sans conséquence, attendu qu'en torturant les noms on leur fait dire ce qu'on veut ; nous préférons nous ranger à l'opinion de M. Blanchon, ancien curé de Mollon, qui fait remonter l'origine de Pérouges à une colonie italienne venant de Pérouse (*Perugia* en italien) et fuyant le joug de Rome envahissante.

Cette opinion appuyée sur la tradition est confirmée en partie par certains documents historiques ; nous citons les notes manuscrites de M. Blanchon qui nous paraissent péremptoires

« Au moment de l'entrée de César dans les Gaules, le département de l'Ain était habité par les Eduens, les Séquanais, les Helvètes, les Allobroges, les Ségusiens et les Ambarres ; le territoire de Meximieux et de Pérouges aurait fait partie du pays des Ambarres.

« Lorsque les bataillons de l'Ain firent en 1796, sous le

¹ On dit encore *Pérogè* en patois (prononcez *g* comme *th* anglais).

général Bonaparte, la première campagne d'Italie, les Bressans furent étonnés en voyant leur patois très bien compris des paysans des environs de Milan. Le langage et l'accent des habitants de la vallée du Pô, au dire du comte Verdi, les font considérer par les autres Italiens plutôt comme Français que comme Italiens. Ces faits confirment l'opinion de ceux qui pensent que les Gaulois qui vinrent s'établir au nord de l'Italie, sous la conduite de Bellovèse, plusieurs siècles avant notre ère, étaient originaires des pays voisins du confluent du Rhône et de la Saône.

« Au temps de Tarquin l'Ancien, 600 ans avant Jésus-Christ, le Celte Bellovèse, à la tête de 150.000 guerriers traversa les Alpes. Ces Gaulois s'établirent dans les plaines arrosées par le Pô, où ils fondèrent les villes de Milan et de Brescia; Anquetil dans son *Histoire de France*, cite les Ambarres parmi ces guerriers conquérants.

« Après l'expédition de Brennus, beaucoup de Gaulois s'établirent encore au nord de l'Italie (390 avant J.-C.). Parmi les Gaulois qui, après la bataille de Télamon, voulant conserver leur indépendance, revinrent dans le pays Celte, il y eut un grand nombre de descendants des Ambarres vainqueurs de Rome.

« Plusieurs d'entre eux habitaient la ville de Pérouse (Perugia ou Pérougia) plus ancienne que Rome et l'une des douze cités de la confédération étrusque. Je crois qu'alors Pérouges appelé par corruption dans les anciennes chartes Perugia fut bâti par ces Ambarres revenus au pays des ancêtres.

« Pérouges rappelle, dans le plan de sa construction, la ville italienne; ces deux villes sont bâties circulairement sur le sommet d'une colline.

« En l'an 218 avant Jésus-Christ, le territoire où est la gendarmerie de Meximieux, les deux grandes prairies de Rossare et de la Calle, les terres situées au pied du mont Châtel et du tertre de Saint-Georges étaient un vaste lac¹, formé par le Longevent, qui rappelait aux réfugiés le lac de Trasi-mène.

« Si ma conjecture est vraie, la ville de Pérouges serait l'une des plus anciennes de notre département; elle aurait été fondée deux siècles avant la ville de Lyon.

« Il est à présumer que pareillement plusieurs Ambarres revenus de Pérouse se sont fixés à la Peyrouse en Dombes.

« Dans le moyen âge et même dans le xviii^e siècle, dit autre part le même savant, il existait peu de sympathie entre les habitants de Pérouges et ceux des localités voisines. Dans la prononciation de leur patois, les Pérougiards ont un accent italien assez marqué, un esprit d'indépendance, voire même de républicanisme rappelant l'énergie des Ambarres revenus d'Italie. »

L'écrivain que nous citons est né à Meximieux; tout en rendant justice à son érudition, il ne nous paraît pas impartial; jamais les Pérougiens ou Pérougiards comme il les appelle ne se sont montrés antipathiques aux localités voisines.

Si, avec ceux de Meximieux seulement, il a existé une espèce d'antagonisme séculaire, qui heureusement n'existe

¹ L'existence d'un lac dans la vallée inférieure du Longevent à la période historique est confirmée par les données préhistoriques établies plus haut.

plus aujourd'hui, M. Blanchon savait mieux que point d'autres que cet antagonisme ne provenait que des luttes du moyen âge suscitées par l'archevêque de Lyon contre la cité de Péroge, luttes dont le curé de Mollon s'est bien gardé de parler. Mais nous, qui ne sommes pas tenus à ce silence intéressé, nous en parlerons en temps et lieu.

Pour compléter le récit précédent, ajoutons que les fonda-



PÉROUGES. — La rue du Forum (Che Le FOR).

(Cliché J.-M. Rodet.)

teurs de Pérouges, en arrivant ici, trouvèrent ce mamelon à leur convenance; ils y bâtirent des maisons à la manière étrusque et les entourèrent de fossés et de remparts; ils avaient apporté avec eux l'industrie de la fabrication de la toile qui s'y est maintenue jusqu'à nos jours et qui continue de fleurir à Pérouse en Italie.

A l'appui de cette hypothèse nous devons signaler que les remparts qui s'écroulèrent de vétusté en 1789, au nord de la ville étaient ceux de ses fondateurs; ils étaient certainement beaucoup plus vieux que la grande tour voisine, qui, d'après Guichenon, était de construction romaine.

Dans le courant du moyen âge, la ville a été presque toute reconstruite, ses maisons ne tenant plus debout. De ses constructions étrusques dont il reste peu de chose aujourd'hui, il reste cependant un cachet tout particulier dans l'aspect de ses rues tortueuses et de ses escaliers extérieurs qui tous ont été reconstruits avec de vieux matériaux portant la trace de travail antérieur et primitif.

(A suivre)

F. et A. THIBAUT

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — L'agrandissement de l'école de filles de *Dom-pierre-sur-Besbre* comporte une dépense de 40.000 francs.

COTE-D'OR. — M. Mairetet, conducteur à *Sombernon*, directeur des travaux, a établi les plans et devis d'adduction et canalisation d'eau potable dans cette localité. — Pour l'extension de la distribution d'eau potable et construction d'un lavoir à *Sacquenay*, le directeur des travaux est M. Dupalut, agent voyer à *Fontaine-Française*. — La ville de *Châtillon-sur-Seine* a décidé la reconstruction de l'hôtel des Postes ; le montant du devis est de 60.000 francs.

DOUBS. — A *Arc-sous-Montenot* la construction de rigoles pavées est évaluée à 13.100 francs. — Un crédit de 11.000 francs est affecté, par la commune de *Boujailles*, à la transformation de la maison commune en maison d'école. — Pour l'amélioration des rues du Chalet et de l'Abreuvoir, la commune de *Bulle* a affecté 3.600 francs. — La commune des *Combes* va faire exécuter des réparations diverses aux bâtiments communaux, pour la somme de 13.000 francs. — Une dépense de 11.500 francs est engagée par la commune de *Evillers* pour les travaux suivants : construction de cabinets d'aisances ; réparations diverses aux bâtiments communaux ; établissement d'un égout et de pavages autour des fontaines publiques. — L'élévation et distribution des eaux de la source de « la Douet », à *Levier*, sont prévues pour 33.000 francs. — Cinq abris-fontaines vont être édifiés à *Oye-et-Pallet*, pour 8.925 francs. — Voici divers travaux projetés qui seront prochainement adjugés : *Courvières*, construction du chemin rural des « Essarts au Clerc », 5.300 francs ; *Bonnevaux*, rectification du chemin de grande communication n° 49, 3.900 fr. ; *la Longeville* et *la Chauz*, renforcement de la chaussée des chemins vicinaux ordinaires, 9.500 francs ; *Villedieu*, captage de source : 1^{er} lot, établissement de conduites d'adduction et de distribution et ouvrages accessoires, 35.000 francs ; 2^e lot, construction de deux réservoirs en ciment armé, 11.000 francs.

GARD. — A *Saint-Laurent d'Aigouze*, les travaux de canalisation, macadamisage, construction de rigoles, de trottoirs, pavages et recouvrement du Vieux-Nitre sont prévus pour 30.000 francs environ. — Un crédit de 32.000 francs environ est affecté aux travaux de l'hôpital-hospice d'*Alais*, comprenant : grosses réparations, consolidation de murs et de planchers, réfection de pavages, d'enduits, de peintures et autres. — La commune de *Bellegarde* a décidé la construction d'un abattoir public. La dépense prévue est de 45.000 fr.

HAUTES-ALPES. — A *Gap*, la construction des bâtiments annexes du pavillon de chirurgie projeté aux Hospices est prévue pour 230.000 francs, et l'agrandissement du cimetière pour 10.000 francs.

HAUTE-SAVOIE. — A *Saint-Julien-en-Genevois*, la construction d'égouts est prévue pour 90.000 francs.

ISÈRE. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter en vue de l'établissement, sur le Drac, au lieu dit « Pont-du-Loup », sur le territoire des communes de *Saint-Firmin*, *le Glairil*, *Aspres-les-Corps* (Hautes-Alpes) et *Beaufin* (Isère), d'une usine hydroélectrique destinée à fournir l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation du chemin de fer d'intérêt général de la Mure à Gap, avec embranchement du Pont-du-Prêtre à Valbonnais, déclaré d'utilité publique par la loi du 27 avril 1906, et éventuellement des embranchements, prolongements et extensions dudit chemin de fer, y compris la ligne de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure. La dépense est évaluée à 1 million de francs.

LOIRE. — On annonce de *Saint-Galmier* la prochaine construction d'un égout collecteur.

SAONE-ET-LOIRE. — La ville de *Bourbon-Lancy* doit faire procéder à la reconstruction d'une partie de l'hospice ; les

travaux sont évalués à 51.000 francs. — La commune de *Bantanges* doit faire construire un bureau de poste. L'auteur du projet, s'élevant à 4.000 francs, est M. P. Lamirand, architecte-voyer à Louhans. — Des travaux importants vont être entrepris à *Chalon-sur-Saône* pour la construction d'une caserne pour le 3^e bataillon du 56^e de ligne et l'édification d'une salle des fêtes, au centre de la halle aux grains.

SAVOIE. — La Compagnie P.-L.-M. va prochainement mettre en adjudication, sur la mise à prix de 14.000 francs, les travaux d'agrandissement et de remaniement du bâtiment des voyageurs de la gare de *Saint-Béron* (ligne de Saint-André-le-Gaz à Chambéry).

VAR. — La ville de *Toulon* ayant racheté la concession des eaux, fait appel à toutes les Sociétés qui auraient des propositions à présenter en vue de l'exploitation du service de la distribution des eaux dans la commune, soit par concession, soit en régie. Les propositions seront reçues, jusqu'au 31 mai 1911, à la mairie de Toulon. S'y adresser pour renseignements.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Chambre syndicale de Saint-Chamond.

Cette Chambre vient de renouveler son Bureau : le sympathique président, M. DÉPLACE, a été maintenu en fonctions ; vice-présidents, MM. CALLET et SEIGNOI ; trésorier, M. CLÉMENT ; secrétaire, M. DAROT ; rapporteur, M. JOURNEAUD.

Distinctions honorifiques.

Nous avons appris avec le plus vif plaisir que M. P. GONNOT, secrétaire de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de Lyon, vient d'être nommé *Officier d'Académie*. Son dévouement aux intérêts de l'Entreprise, son rôle important comme principal auxiliaire du Syndicat des Entrepreneurs, ses études remarquées sur les diverses questions corporatives publiées dans le *Bulletin de la Chambre syndicale*, le désignaient depuis longtemps à une distinction à laquelle tous applaudiront sans réserve, et que la *Construction Lyonnaise* signale avec un plaisir tout particulier, en y joignant ses plus sincères félicitations.

Par décret du 10 mars 1911 ont été nommés : *Officiers de l'Instruction publique* : MM. Balmet, peintre verrier, à Grenoble ; Borey, architecte, à Lure ; Romieu, ingénieur électricien, à Nîmes. — *Officiers d'Académie* : MM. Bocca, artiste céramiste, à Aubagne (Bouches-du-Rhône) ; Brunel, architecte-voyer, à Valence ; Curty, ingénieur-constructeur, à Lyon ; Daspre, entrepreneur de travaux publics, à Clèlles (Isère) ; Despeyroux, architecte, à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes) ; Dufour, architecte, à Grenoble ; Dausset, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts de Montpellier ; Gazagne, commis architecte des monuments historiques, à Avignon ; Gossart, entrepreneur de travaux publics, à Lyon ; Martin, ingénieur civil, à Courthézon (Vaucluse) ; Meyer, ingénieur électricien, à Marseille ; Morel, ingénieur civil, à Louhans ; Perrissoud, ingénieur des ponts et chaussées, à Digne ; de Prévost de Saint-Cyr, architecte, à Nice ; Riault, ingénieur civil, à Roanne ; Riboulet, architecte, à Marseille ; Rossolin, céramiste d'art, à Puget-sur-Argens (Var) ; Roure, peintre-décorateur, à Marseille ; Tardy, ingénieur-voyer du service de la Voirie municipale de Lyon ; Trophy, ingénieur civil, à Lyon.

Nécrologie.

Le 4 avril, s'est éteint, dans sa quatre-vingt-unième année, un des doyens de l'architecture lyonnaise, M. Dominique GIRARD, né à Montluel (Ain), le 10 octobre 1829. Elève à l'École des Beaux-Arts de Lyon, il avait obtenu, en 1856, le premier prix d'architecture, et, élève de l'atelier Questel, où se sont formés tant de nos architectes réputés, il suivit, en 1860, les cours de l'École des Beaux-Arts de Paris à titre volontaire.

Entré pendant trois ans chez Bresson, puis pendant un an chez Savoie, il poursuivit sa carrière à Lyon, où il édifia quelques maisons à location, et plusieurs villas, mairies, écoles et couvents des environs. Il construisit, agrandit ou restaura un grand nombre d'églises dans l'Ain, notamment à l'église de Notre-Dame de Montluel, des xv^e et xvi^e siècles, et à l'église de Saint-Rambert-sur-Loire, monument historique. Admis à la Société Académique d'Architecture de Lyon, le 4 juillet 1872, il avait depuis quelque temps obtenu l'honorariat de cette compagnie. On lui doit, entre autres publications, une *Introduction et monographie de l'église de Chevrières (Loire)*, 1894, et une *Monographie de Notre-Dame de Montluel (Ain)*. Toujours attaché à son pays natal, où il se plaisait à se retrouver,

Car revoir son pays, c'est revoir sa jeunesse, suivant l'heureuse expression de Coppée, il a voulu y dormir son dernier sommeil ; c'est là qu'il a été inhumé le 6 courant.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	180 »
Étain Banks en lingots	540 »	520 »
— Billiton et détroits en lingots	505 »	515 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	60 »	62 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— lamine	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— lamine	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 Mars au 8 Avril 1911

- Route d'Heyrieu, 236. Bâtiment. Propr., MM. Coignet et C^e y demeurant.
- Chemin de Gerland, 68. Maison. Propr., M. Calvini, chemin de la Vitrolerie, 53. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.
- Cours Gambetta, 59. Maison Propr., Société des Logements hygiéniques, cours Gambetta, 21. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.
- Cours Gambetta, angle avenue Félix-Faure. Maison. Propr., M. Rochet, chemin de Montchat, 60. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.
- Rue Sainte-Jeanne, 23. Maison. Propr., M. Délogé, rue de Condé, 26. Arch., M. Donneaud, rue Crequi, 148
- Boulevard de la Croix-Rousse, 23. Hôtel privé. Propr., M. Vial, rue de la République, 49.
- Rue Traiteux. Divers bâtiments annexes. Propr., M. Roques, chemin des Villas, 10. Arch., M. Michut, cours Lafayette prolongé, 12.
- Rue Garibaldi, 194. Maison. Propr., M. Mollon, rue Garibaldi, 135. Entrep., M. Chaize, chemin de la Viabert.
- Chemin Croix-Morton, 41. Maison. Propr., M. Bazat, route d'Heyrieu, 125.
- Chemin Guilloud. Usine. Propr., M. Wenger, avenue de Saxe, 293.
- Rue du Bocage. Exhaussement. Propr., M. Maurin, y demeurant. Entr., rue Villeroy, 28.
- Chemin de Gerland, 89. Bâtiments annexes. Propr., Société nouvelle d'impression, d'apprêt et tenture, y demeurant.
- Avenue de Saxe prolongée à la rue de Gerland. Maison. Propr., MM. Beilie et C^e, quai Saint-Vincent, 54.
- Rue George-de-Loup, 69. Propr., MM. Benoit, Guillon et C^e, y demeurant à ch., M. Buret, quai Saint-Vincent, 30.
- Avenue de Saxe prolongée, près impasse Gerland. Maison, Propr., M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26.
- Impasse du Lutin. Annexe. Propr., M^{lle} Chirouze, rue du Dauphin, 124. Arch., M. Lacombe, rue du Dauphin, 124.
- Rue Croix-Jordan, 28. Bâtiment. Propr., M. Charvet, rue des Trois-Pierres, 36.
- Rue de Trion, angle montée de Loyasse. Atelier. Propr., M. Barnay, à Ecully.
- Rue du Souvenir, 53. Exhaussement. Propr., M. Petit, y demeurant. Entrep., M. Descottes, rue de la Pyramide, 89
- Montée du Chemin-Neuf, 35. Atelier. Propr., M. Giroudon, rue Burdeau, 1. Entrep., rue Valferrière, 3.

Rue Neuve, 16, à Monplaisir. Exhaussement. Propr., M. Falde, y demeurant.

Rue Jeanne d'Arc. Maison, Propr., M. Charrouset, y demeurant. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Impasse Saint-Alban. Maison. Propr., M. Terrade, rue Basse-Combalot, 6. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Impasse Million. Hangar. Propr., M. Boudard, rue Paul-Bert, 200. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 4 avril. — Mairie de Lyon. — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Bêchevelin entre la rue de la Vierge, la rue Saint-Michel et la grande rue de la Guillotière. — 1^{er} lot. Terrassements et boisages y affrents. Montant, 16.197 fr. 58. Soumissionnaires : MM. C. Monin, 6 p. 100. — Saby père et fils et Ledien, 6,55 p. 100. — « La Fraternelle », association ouvrière coopérative des terrassiers de Lyon, 7 p. 100. — Adjud., M. Dufler, 4, rue Jangot, à Lyon, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 123.265 fr. 64. Soumissionnaires : MM. J. Clet, 4,15 p. 100. — L. Dufler, 5 p. 100. — Grange frères, 8,86 p. 100. — G. Bouchet, 10,31 p. 100. — Adjud., M. Matthey, 7, rue Childebert, à Lyon, 12,75 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant, 57.080 fr. 79. Soumissionnaires : Société anonyme des carrières de Villebois, 2,20 p. 100. — M. Pomparat jeune, 4,67 p. 100. — Adjud., M. Vacher, 24, rue Tronchet, à Lyon, 8,25 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pierre de taille tendre. Montant, 76.672 fr. 02. Soumissionnaires : MM. Drillien, 8,15 p. 100. — Albert Hugues, 16,02 p. 100. — Jammès Charles, 18,73 p. 100. — Adjud., M. Dedieu, 62, rue de Crémieu, à Lyon, 19,30 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Dallages et ciments. Montant, 21.203 fr. 34. Soumissionnaires : MM. L.-P. Poujin, 12 p. 100. — Jeannot, 15,50 p. 100. — J. Lachamps, 16,25 p. 100. — Pierre Berby, 21,15 p. 100. — Adjud., Société ouvrière de production de la Mouche, 70, chemin des Cures, à Lyon, 25,52 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Carrelages. Montant, 8.498 fr. 29. Soumissionnaires : Compagnie française de mosaïque et de céramique de Maubeuge, 13,25 p. 100. — MM. J. Mouton, 15,30 p. 100. — L. Besson, 15,85 p. 100. — Adjud., MM. H. Boulenger et Cie, 8, rue Franklin, à Lyon, 20,30 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Charpente en bois. Montant, 13.259 fr. 79. Soumissionnaires : MM. P. Chrétien, 12,25 p. 100. — H. Richard, 13 p. 100. — P.-M. Berréon, 16,45 p. 100. — F. Cochet, 16,60 p. 100. — J. Lafosse, 18,25 p. 100. — Denis Barnay, 20,05 p. 100. — Adjud., Société ouvrière de production de la Mouche, 70, chemin des Cures, à Lyon, 22,85 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Parquets. Montant, 17.619 fr. 06. Soumissionnaires : Société anonyme des bitumes du Centre, 12 p. 100 d'augmentation. — Société l'« Asphalte », 1 p. 100. — MM. P. Chrétien, 2 p. 100. — F. Cochet, 3,13 p. 100. — J. Gallien, 8,66 p. 100. — Adjud., M. Pierre Villeneuve, 67, rue Chevreul, à Lyon, 8,07 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Menuiserie. Montant, 28.534 fr. 99. Soumissionnaires : MM. P. Chrétien, 15,25 p. 100. — Roux, Reynaud et Matout, 18,10 p. 100. — J. Lafosse, 18,35 p. 100. — F. Cochet, 19,13 p. 100. — R. Chatagnon, 19,65 p. 100. — J. Delangle, 20 p. 100. — C. Charbonnier, 20,15 p. 100. — P. Villeneuve, 21,70 p. 100. — D. Barnay, 22,05 p. 100. — Adjud., M. André Pansu, 21, rue des Asperges, à Lyon, 22,30 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Charpente métallique. Montant, 9.773 fr. 62. Adjud., Société ouvrière de production de la Mouche, 70, chemin des Cures, à Lyon, 20,05 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 15.820 fr. 06. Soumissionnaires : MM. J.-B. Duret, 12 p. 100. — J. Tarcens, 16,12 p. 100. — L. Barbier, 19 p. 100. — Mme veuve Queyras, 20,16 p. 100. — Société ouvrière de production de la Mouche, 21,35 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Godard, 56, rue Auguste Comte, à Lyon, 23,10 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 22.363 fr. 26. Soumissionnaires : Société ouvrière de production de la Mouche, 29,95 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, 33,75 p. 100. — MM. Lagarde frères, 35,15 p. 100. — Union ouvrière des plâtriers-peintres de Lyon, 36,75 p. 100. — Adjud., MM. Reverchon et Baudron, 5, rue Montebello, à Lyon, 37,10 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Vitrerie. Mont., 5.239 fr. 93. Soumissionnaires : MM. G. Coffinet, 29,50 p. 100. — L. Guillon, 29,55 p. 100. — J. Marioni, 30,65 p. 100. — J. Guy, 30,71 p. 100. — Félix Chauliac, 32,05 p. 100. — J. Amighetti, 32,30 p. 100. — J. Del-Pietro, 32,70 p. 100. — Adjud., M. Gabriel Targe, 7, place du Pont, à Lyon, 33,76 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Couverture en tuiles vernies. Montant, 1.713 fr. 70. Adjud., Société coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs de Lyon, 40, rue Saint-Michel, 12,50 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Charbrerie. Montant, 420 fr. Adjud., MM. Guinet et Verzier, 23, quai des Brotteaux, à Lyon, 5 p. 100 de rabais. — 17^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie extérieure. Montant, 12.112 fr. 17. Soumissionnaires : Société ouvrière de production de la Mouche, 30,05 p. 100. — MM. E. Lelaquay, 31,35 p. 100. — L. Clement, 35 p. 100. — Chapon frères, 35,25 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs de Lyon, 40, rue Saint-Michel, 35,25 p. 100 de rabais. — 20^e lot. Fumisterie. Montant, 1.640 fr. Soumissionnaires : MM. A. Jouveau, 23,15 p. 100. — Chastrou jeune, 24,95 p. 100. — Adjud., M. Auguste Petit, 7, rue Vaubecour, à Lyon, 29 p. 100 de rabais. — 26^e lot. Perseuses en fer. Montant, 379 fr. 35. Adjud., M. B. Gilardi, 155, avenue Berthelot, à Lyon, 25 p. 100 de rabais.

Ain. — 26 mars. — Mairie de Charix. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Réfection de la toiture de la fromagerie, réfection d'une partie de la toiture du presbytère. Montant, 2.584 fr. 74. Soumissionnaire : M. Tournier, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. François Martin, à Charix, prix du devis. — 2^e lot. Réparation du lavoir de l'abriduit et de la citerne des Sauges, remplacement de pompes sur puits et citernes dans divers hameaux, travaux

d'entretien aux conduites d'eau, bac, etc., des Combes d'en bas, construction d'un four au hameau des Sauges, construction d'un réservoir et d'un lavoir au Martinet. Montant, 5.596 fr. 08. Adjud., M. François Martin, prix du devis.

Ain. — 26 mars. — *Mairie de Foissiat.* — Travaux de construction d'un bureau de poste. Montant, 13.358 fr. Pas de soumissionnaire.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 24 avril, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1 (rue Paul-Bert). Couverture du bief dit de l'Hospice », au droit des bâtiments à la Société des blanchiments teintures et impressions de Villefranche, sur 21 m. 70. Montant, 2.250 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mardi 9 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs et latrines sur divers points de la ville de Lyon. — 1^{er} lot. Construction : de trois urinoirs lumineux à cinq stalles, rue de l'Université, angle rue de Marseille, rue Garibaldi, face rue de la Part-Dieu, avenue de Saxe, en re les rues Servient et de la Part-Dieu; 2^e de deux urinoirs adossés, à deux stalles, rue Molière, angle rue Villeroi, rue des Emeraudes, angle sud-est du pont du Chemin de fer; 3^e d'un urinoir isolé, à quatre stalles, chemin de la Croix-Barret, angle chemin de Gerland. Montant, 10.703 fr. 73. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Construction de trois vespasiennes en ciment, cours Lafayette, angle chemin de Notre-Dame, place Saint-Irénée, à l'angle du fort, cours Vitton, angle sud-est du pont du Chemin de fer. Montant, 4.458 fr. 95. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements au bureau des Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Mercredi 10 mai. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture de ferme-impostes de fenêtres. Afin de permettre à l'Administration de fixer un choix entre les divers systèmes de ferme-impostes de fenêtres dans les groupes scolaires en construction, les spécialistes sont invités à adresser des offres en vue de la fourniture des produits de leur fabrication. Ces propositions, qui devront être adressées à M. le Maire de Lyon au plus tard le 10 mai 1911, devront être accompagnées de modèles, références et toutes indications utiles; elles comporteront des prix : 1^o Pour fourniture seulement, livrée à Lyon aux lieux d'emploi; 2^o pour fourniture et pose. Une Commission spéciale désignée par M. le Maire étudiera ces propositions.

Rhône. — Projets avant le 30 juin 1911. — *Mairie de Lyon.* — Un concours est ouvert à la mairie de Lyon pour l'installation d'ascenseurs dans les immeubles du quartier Grôlée. Les constructeurs qui désirent prendre part à ce concours sont priés d'adresser leur projet à M. le Maire de Lyon avant le 30 juin prochain.

Ain. — Dimanche 23 avril, 3 h. — *Mairie de Pougny.* — Adduction d'eau potable dans la commune de Pougny. Captages, canalisations, fonte, réservoir et appareils de distribution. Montant, 54.129 fr. 75. A valoir, 3.870 fr. 25. Total, 58.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Barricand, agent voyer à Collonges (Ain). — Renseignements à la mairie.

Ain. — Jeudi 4 mai, 2 h. — *Mairie de Bellegarde.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Remblai et terrassement, 4.972 fr. 46. Maçonnerie, 37.742 fr. 39. Pierres de taille, 5.623 fr. 90. Charpente en bois, 9.254 fr. 50. Menuiserie, 4.313 fr. 69. Serrurerie, 3.943 fr. 30. Ferblanterie et zinguerie, 3.260 fr. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 3.180 fr. 75. Chaussées et canalisations, 15.273 fr. 08. Total, 87.594 fr. 07. Cautionnement, 5.000 fr. — 5^e lot. Eclairage électrique. Montant, 1.905 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Canalisation et installation d'eau. Montant, 11.237 fr. 52. Cautionnement, 500 fr. — Les cahiers des clauses et conditions générales et particulières et toutes les pièces relatives à l'adjudication sont déposés à la mairie où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir, ou dans les bureaux de l'architecte, M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène, à Lyon. — Pour les travaux de : 2^e lot. Charpente métallique. Montant, 4.550 fr. — 3^e lot. Ciments et ciment armé. Montant, 14.957 fr. 88 — 4^e lot. Installation mécanique et matériel d'abattoir. Montant, 17.920 fr. 50 qui font l'objet de marchés spéciaux. — Les constructeurs qui désirent prendre part à l'adjudication devront en faire la demande à M. le Maire de Bellegarde par une déclaration conforme au modèle ci-dessous : « Je soussigné (nom, prénoms, qualité et domicile) déclare être dans l'intention de soumissionner les travaux de (indiquer le lot) à exécuter pour la construction de l'abattoir de Bellegarde A le 1911 (signature). » Cette déclaration sera accompagnée de références. Ces références doivent comprendre obligatoirement : 1^o Un certificat du maire de la localité du constructeur, constatant qu'il est de bonne vie et mœurs et qu'il est patenté pour l'exercice de la profession faisant l'objet de sa demande; 2^o Deux certificats (au minimum) sur papier timbré, délivrés par des architectes ou ingénieurs connus, constatant : sa capacité professionnelle; les travaux récents exécutés par lui, leur nature et leur importance. Ces déclarations devront parvenir à la mairie avant le 15 mai 1911. Délai de rigueur.

Allier. — Dimanche 30 avril, 10 h. — *Mairie de Saint-Didier-en-Donjon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 14, de Saint-Didier-en-Donjon à Neuilly-en-Donjon. Reconstruction d'un pont de 3 mètres d'ouverture avec fondations et tablier en béton de ciment armé, sur le ruisseau Piard, au lieu dit « Pont Tournus ». Montant, 3.308 fr. Cautionnement 150 fr. — Visa par l'ingénieur voyer d'arrondissement de l'Est de Moulins. — Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Allier. — Dimanche 30 avril, 2 h. — *Mairie de Mazirat.* — Chemin

vicinal ordinaire n° 2. Construction entre le hameau de Pajot et le chemin d'intérêt commun n° 9, sur 263 m. 40 et comprenant terrassements, maçonnerie et pont en béton armé de 2 m. 20 de portée. Montant, 5.950 fr. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Dimanche 23 avril. — *Mairie de Belvédère.* — Construction d'un abattoir public. Montant, 4.790 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 13 mai, 2 h. — *Mairie de Privas.* — Construction d'une école supérieure de jeunes filles. Auteur du projet, M. Jamme, architecte à Privas. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierres de taille, charpente, couverture, gros fers, enduits. Montant, 6.040 fr. 92. Cautionnement, 3.300 fr. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 23.052 fr. 90. Cautionnement, 1.100 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 14.904 fr. 55. Cautionnement, 750 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, vitrerie. Montant, 3.409 fr. 70. Cautionnement, 200 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 6.216 fr. 93. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Dimanche 30 avril, 2 h. — *Mairie de Sacquenay.* — Etablissement de conduites d'eau et de bornes-fontaines et construction d'un lavoir. Montant, 9.362 fr. 72. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Mardi 25 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Chemins G. C. 1^{er} lot. Chemin n° 7. Renforcement de la chaussée, à Mondou, entre les points kilométriques 32393 et 34528. Montant, 5.593 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Chemin n° 13. Renforcement de la chaussée à Osselle, entre les points kilométriques 6612 et 9450. Montant, 4.560 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Chemin n° 33. Exhaussement aux territoires de Sochaux et Evincourt, entre les points kilométriques 18761 et 19571. Montant, 5.352 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Chemin n° 43. Construction de rigoles pavées aux Fontanelles. Montant, 5.589 fr. 60. Cautionnement, 160 fr. — 5^e lot. Chemin n° 49. Amélioration dans la traverse de Couvières. Montant, 4.784 fr. 47. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Chemin n° 49. Amélioration dans la traverse de Franes. Montant, 11.711 fr. 88. Cautionnement, 390 fr. — 7^e lot. Chemin n° 51. Chemin d'intérêt commun. Elargissement à Lusans, sur une longueur de 330 mètres. Montant, 3.444 fr. 01. Cautionnement, 100 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Doubs. — Mardi 25 avril, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Mouchier. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Auteur du projet, M. Chauvane, architecte à Pontarlier. Montant, 53.930 fr. 13. Cautionnement, 2.200 fr. — 2^e lot. Longchaux. Réfection de conduites d'eau et couverture d'un puits-réservoir. Auteur du projet, M. Sindzingre, architecte à Vercei. Montant, 6.662 fr. 28. Cautionnement, 220 fr. — 3^e lot. Torpes. Construction du chemin rural des Vignettes. Auteur du projet, le Service vicinal. Montant, 2.342 fr. 20. Cautionnement, 80 fr. — 4^e lot. Rigney. Construction de lavoirs publics et réfection d'une fontaine. Auteur du projet, M. Bucey, architecte à Besançon. Montant, 7.825 fr. 73. Cautionnement, 260 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Drôme. — Dimanche 30 avril, 2 h. — *Mairie de Nyons.* — Captation et adduction des eaux de la vallée de Sauve. Montant, 27.109 fr. 22. A valoir, 3.140 fr. 78. Total, 30.250 fr. Cautionnement, 450 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Jourdain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Montélimar.

Haute Savoie. — Jeudi 27 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Chénex. Translation du cimetière. Montant, 6.857 fr. 14. Cautionnement, 350 fr. Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. Thiéry, géomètre-architecte, auteur du projet, à Saint-Julien. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute Savoie. — Jeudi 4 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Commune d'Andilly. Auteur des projets, M. battuz, géomètre-architecte, à Cruseilles. — 1^{er} lot. Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.145 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Translation des cimetières de Charly et de Jussy-Saint-Symphorien. Montant, 11.164 fr. 10. Cautionnement, 550 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Mercredi 3 mai, 2 h. — *Mairie de Clermont-l'Hérault.* — Agrandissement et restauration de l'hôpital-hospice. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie et pavage. Mont., 74.714 fr. 88. Cautionn., 3.500 fr. — 2^e lot. Plancher et charpente. Montant, 7.603 fr. 89. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 10.175 fr. 20. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Serrurerie et ferronnerie. Montant, 9.885 fr. 32. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie, eau et gaz. Montant, 5.212 fr. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 3.231 fr. 50. Cautionnement, 150 fr. — 7^e lot. Pavés en mosaïque. Montant, 9.492 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'Econome de l'hospice, à Clermont, ou chez M. Adrien Avon, architecte, 13, allées Paul-Riquet, à Beziers.

Isère. — Dimanche 23 avril, 10 h. — *Mairie de Chatte.* — Construction d'une canalisation entre la place de l'Eglise et la maison Mazuit, d'un cabinet d'aisances et de divers urinoirs publics. Lot unique. Terrassements, maçonneries, charpente, couverture, menuiserie, quincaillerie et peinture. Montant, 1.983 fr. 40. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. A. Rome, architecte diplômé par le Gouvernement, 7, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Jura. — Jeudi 4 mai 1911, 3 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin vicinal ordinaire n° 15 de Mauffans à Bréry. Construction de la partie comprise entre l'entrée du communal dit la Toupe et la limite ter-

ritoriale de Mantry-Bréry, sur une longueur de 507 m. 32. Mont., 4.325 fr. 97. A valoir, 274 fr. 03. Total, 4.600 fr. Cautionnement, 145 fr. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Montchauvrot à Montchauvier. Construction de caniveaux pavés à Montchauvrot. Montant, 972 fr. 40. A valoir, 127 fr. 60. Total, 1.100 fr. Cautionnement, 25 fr. Nota. — Ces deux lots seront adjugés par le maire de la commune de Mantry, assisté de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal, et de l'Agent voyer d'arrondissement — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la préfecture (2^e division, bureau des travaux publics), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 23 avril, 2 h. — *Mairie de Pontamur.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 59.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Lundi 24 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thiers.* — Puy-Guillaume. Construction de ponts sur la rivière la Credogne et le bief du Moulin de la Papeterie. Montant 5.200 fr. Cautionnement, 170 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme — Samedi 29 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Saint-Priest-Bramefant. Rivière d'Allier. Protection de la berge de rive gauche en amont du pont de Saint-Yorre. Construction de douze épis noyés. Montant, 23 000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux des ingénieurs, à Clermont-Ferrand, 77, boulevard de Gergovia.

Saône-et-Loire. — Vendredi 28 avril, 2 h. 1/2 — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Ciel. Chemin de grande communication n° 24 annexe. Construction de caniveaux pavés, sur 578 m. Montant, 6.600 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 55 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 22 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint Jean-de-Maurienne. Adduction et distribution d'eau potable dans les hameaux des Rossières, des Oulles et La Combe. Montant, 30.450 fr. Cautionnement, 1.350 fr. Auteur du projet, M. Dubeitier, architecte à La Motte-Servolex. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 22 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Montaimont. Construction d'une maison d'école mixte au hameau des Bigots. Montant, 16 350 fr. 80. Cautionnement, 775 fr. Auteur du projet, M. Sibillin, architecte, à La Chambre. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 6 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. Reprise en sous-œuvre de divers murs entre les points kilométriques 135 k. 130 et 137 k. 345 (commune de Freney). Montant, 32.003 fr. 01. A valoir, 2.996 fr. 99 Total, 35.000 fr. Cautionnement,

1.000 fr. Frais, 125 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Chaix, agent voyer d'arrondissement, faisant fonction d'ingénieur ordinaire à Saint-Jean-de-Maurienne.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantité.

SPECTACLES

HORLOGE-THÉÂTRE Continuation des brillantes représentations de ce gros succès, *la Princesse Mimi*, opérée à grand spectacle, en trois actes, avec de superbes décors nouveaux. Dimanche et lundi de Pâques, Matinée.

GRAND CIRQUE N. RANCY Le Cirque Rancy est, par excellence, le spectacle de famille; il convient à tous, car, des tout petits aux plus grands, tous y prennent plaisir. Sa réputation est indéfectible, car, si, ailleurs, il a été produit parfois que quelques numéros aussi sensationnels, dans l'ensemble il est impossible de rivaliser avec son magnifique spectacle et son organisation admirable, et le Cirque Rancy demeure le cirque grandiose, le cirque idéal. Les Lyonnais le savent bien, et ils viendront en foule saluer de leurs applaudissements enthousiastes le prodigieux spectacle que M. Rancy leur offrira du samedi 15 au 28 avril.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant. A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 57921

VICTOR DUPRÉ

Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Specialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50
Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROSTFRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



FIAT

REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malleable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire
9, Rue Boissac, LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression
POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures
ou sur rendez-vous et par correspondance
CONSULTATIONS ÉCRITES

E. BOUSQUET

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs
Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU
Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON